

## MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France Nanterre, le 05 FEV. 2013

Unité territoriale des Hauts-de-Seine

Service Environnement et Urbanisme Pôle Environnement Risques et Nuisances

Nos réf. M9. lb 1 3 0 1 7

Affaire suivie par : Yann VAITILINGON yann.vaitilingon@developpement-durable.gouv.fr Tél. : 01 40 97 28 46 - Fax : 01 40 97 39 88

La responsable du service Environnement et Urbanisme

à

Madame De Carlini Bureau de la communication interministérielle

Objet : Mise en ligne du PPBE routier de l'État dans les Hauts-de-Seine

PJ: fichiers numériques relatifs au projet de PPBE

La directive européenne 2002/49/CE prévoit l'établissement de cartes de bruit et de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour les grandes infrastructures de transport et les grandes agglomérations. Le PPBE des infrastructures routières de l'État dans les Hauts-de-Seine été approuvé par arrêté préfectoral DRIEA IDF 2013-2-009 le 22 janvier 2013.

Afin de répondre entièrement aux exigences de la directive, ce document devra être consultable sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine.

En conséquence, je vous remercie d'ajouter à la rubrique Environnement et prévention des risques / Environnement / bruit / bruit des transports terrestres du site de la préfecture, l'article et les pièces ci-joints.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

du service Environnement et Urbanisme

**Dorothée DEMAILLY** 

Copie à : UTEA92/MAPL